

Municipalité de Sainte-Luce

À une session extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2004 à 21 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente

- 1° Ouverture de la session**
- 2° Ordre du jour**
- 3° Période de questions**

ORDRE DU JOUR

- 1° Engagement de journaliers / Emploi Québec
- 2° Rémunération des employés
- 3° Assurances collectives
- 4° Ferme Léonard Gagné
- 5° Vive inquiétude face à la Fête nationale 2005
- 6° Règlement d'emprunt R-2003-37 (Côte de l'Anse, route 298 et rue Place des Villas) / résolution d'emprunt permanent
- 7° Règlement d'emprunt R-2004-43 (refinancement des règlements 389-97 et 392-98) / résolution d'emprunt permanent

- 8° BPR / prolongement du réseau d'égout domestique – route 132 O
- 9° Équipement informatique et enseigne / autorisation d'achat
- 10° Politique familiale / prolongation - résolution
- 11° Déboursés de décembre 2004

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Période de questions

402-2004 Engagement d'un journalier / Emploi Québec

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de Monsieur Dominique Bélanger, journalier pour la période du 21 décembre 2004 au 16 juillet 2005 et ce selon les conditions salariales énoncées à son dossier (3-37) et dans le cadre du projet Emploi Québec.

Adopté

403-2004 Rémunération des employés

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'augmenter de 0.40 \$ /heure les salaires de tous les employés municipaux pour l'année 2005, tel que décrit au dossier sous la cote 1331.

Adopté

404-2004 Assurances collectives

Considérant que des soumissions d'assurance collective ont été demandées par Solicour, cabinet de services financiers;

Considérant que suite au rapport d'analyse des soumissions présenté par Solicour, la compagnie Great West répond à nos besoins et que la tarification proposée est plus basse et très concurrentielle;

Par conséquent il est proposé par: Guy Caron
appuyé par: Gilles Gagnon

et résolu à l'unanimité de retenir les services de Great West pour administrer notre régime d'assurance collective en date du 1^{er} janvier 2005 et d'informer la Financière Manuvie que nous mettrons fin à notre contrat d'assurance collective en date du 1^{er} janvier 2005.

Adopté

Acc. rec.

Ferme Léonard Gagné

Le conseil municipal accuse réception du rapport de Madame Nathalie Lévesque, ing. de la MRC de La Matapédia en date du 6 décembre 2004 concernant le dossier du Ruisseau Lechasseur de la Ferme Léonard Gagné et Fils inc. (Dossier 7.4-5199-04-17)

405-2004

Vive inquiétude face à la Fête nationale 2005

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'appuyer la Société Nationale de l'Est du Québec face à l'inquiétude de la Fête nationale de 2005, à l'effet de réduire encore de 12% l'organisation de l'édition 2005 et demande au ministre responsable de ce dossier Monsieur Jean-Marc Fournier, le maintien d'un financement adéquat pour l'événement.

Adopté

406-2004

Règlement d'emprunt R-2003-37/ Côte de l'Anse, route 298 et rue Place des Villas

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire de Sainte-Luce-Luceville pour son emprunt de 176 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro R-2003-37, au pair échéant en série 5 ans comme suit:

5 600\$	4.29%	23 décembre 2005
5 900\$	4.29%	23 décembre 2006
6 100\$	4.29%	23 décembre 2007
6 400\$	4.29%	23 décembre 2008
152 000\$	4.29%	23 décembre 2009

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnés ci-haut.

Adopté

407-2004

Règlement d'emprunt R-2003-37

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce se propose d'emprunter par billets un montant total de 176 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro R-2003-37;

Attendu qu' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu qu' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Gilles Gagnon

Et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 23 décembre 2004;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

	5 600 \$
	5 900 \$
	6 100 \$
	6 400 \$
	6 700 \$
5 ans	145 300 \$

QUE Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de:

5 ans à compter du 23 décembre 2004, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro R-2003-37 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

408-2004

Règlement d'emprunt R-2004-43 / refinancement

Proposé par: Guy Caron

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de procéder à un emprunt permanent au Centre Financier aux Entreprises du Bas-Saint-Laurent un montant de 30 770 \$ au taux fixe fermé 5 ans de 4.56% pour le règlement R-2004-43 (frais de refinancement d'un emprunt concernant les égouts domestiques. Messieurs Gaston Gaudreault, maire et Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer dans ce dossier.

Adopté

Acc. réc.

BPR / prolongement du réseau d'égout domestique – route 132 O

Le conseil municipal accuse réception de l'estimation préparée par BPR Groupe-conseil concernant le prolongement du réseau d'égout domestique sur la route 132 Ouest.

409-2004

Équipement informatique et enseigne

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'équipement informatique pour l'administration chez PG Mensys au montant de 8 260 \$ plus taxes et de retenir les services de Gagnon Image pour la modification de l'enseigne qui identifie la municipalité de Sainte-Luce et ce au montant de 1 400 \$ plus taxes. Que ces déboursés soit pris à même le budget 2005.

Adopté

410-2004

Politique familiale / prolongation

Considérant que les travaux pour l'élaboration de la politique familiale ont été réévalués suite à la mise sur pied d'un autre comité (Comité de réflexion collective sur l'avenir de Sainte-Luce), mandaté pour établir les priorités d'action dans tous les secteurs de l'intervention municipale;

Considérant que le secteur famille est inclus dans cette étude;

Considérant qu' il serait préférable de travailler en collaboration avec ce nouveau groupe;

Considérant que ces recommandations finales du Comité de réflexion collective sur l'avenir de Sainte-Luce seront disponibles en avril 2005 incluant les préoccupations générales des familles Luçoises;

Par conséquent il est proposé par: France St-Laurent
appuyé par: Martine Plante

et résolu à l'unanimité de demander au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, une prolongation jusqu'au 24 juin 2005 pour réaliser sa politique familiale, dans le cadre de la "mesure de soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) pour se doter d'une politique familiale.

Adopté

FACTURES PAYÉES - DÉCEMBRE 2004

1	Nancy Bérubé - formation	212.02 \$
2	Caisse populaire - règ. de naissance	75.00 \$
3	Auberge Sainte-Luce - souper de Noël	1 657.17 \$
4	Fabrique Notre-Dame-De-La-Paix - location	689.15 \$
5	Groupe Réjean Claveau - contrat déneigement	18 868.32 \$
6	Gilles Langlois - déneigement rues	531.98 \$
7	Télus - cellulaires	137.77 \$
8	- édifices municipaux + publicité	2 540.42 \$
9	Bibliothèque de Luceville - subvention	100.00 \$
10	Financière Manuvie - décembre	2 542.16 \$
11	Pisciculture des Cèdres - décision cour d'appel	61 660.64 \$

TOTAL PAYÉ: 89 014.63 \$**FACTURES À PAYER - DÉCEMBRE 2004**

1	Petite caisse - timbres/bulletins	362.61
2	Atelier Boutique au Grain de Bois - cadeau	84.50
3	Saveurs Bas-Saint-Laurent - paniers cadeaux	117.51
4	Hydro-Québec - édifices	2 602.74
5	- hygiène du milieu	1 778.87
6	- éclairage public/enseignes	2 618.58
7	Telus - bibliothèque	25.25
8	Cogeco Câble Inc. - internet administration	80.46
9	Postes Canada - frais de manutention	5.75 \$
10	Club papetier - roulettes	22.71 \$
11	Centre Bureautique - contrat copie photocopieur	45.34 \$
12	Citicorp Finance - achat photocopieur	446.07 \$
13	Fond de l'information foncière - contrats	33.00 \$
14	Journal L'avantage- offre d'emploi	266.86 \$
15	Marche Sainte-Luce - divers	12.76 \$
16	Épicerie C.H. Bernier - divers	32.45 \$
17	Resto Chez Dan - déjeuner pompiers	28.75 \$
18	Buanderie Le Blanchon - nettoyage	49.68 \$
19	Garage Gilles Desrosiers - essence	218.70 \$
20	Garage St-Laurent - essence	118.34 \$
21	Pétroles Bilodeau inc. huile à chauffage	575.57 \$
22	La Maison d'auto Fortier - pagettes	103.52 \$
23	Quincaillerie Ste-Luce - Luceville - divers	697.75 \$
24	Pièces d'Auto Rimouski Inc. - pièces	304.04 \$
25	Air Liquide - location bouteilles	15.88 \$
26	Les Sports J.L.P. - réparation souffleur Honda	58.02 \$
27	Remorquage J. D'Anjou - remorquage	149.53 \$
28	Garage Raymond Turcotte - inspection/réparation	145.35 \$
29	Camions Peterbilt Rimouski Ltée - réparation	144.14 \$
30	Pièces d'autos du Golfe - différentiel camion souffleur	460.10 \$
31	Signalisation de L'Est - panneaux	75.57 \$
32	Wolseley - asphalte froide/tuyau cuivre	653.94 \$
33	Prop Clôtures Ltée - collets	77.26 \$
34	Embouteillages Coca-cola - boissons	241.93 \$
35	Jean-Pierre St-Amand inc. - réparation	147.36 \$
36	Service aux petits animaux - patrouille décembre 2004	402.59 \$
37	M.R.C. de la Mitis - mise à jour/rôle	986.70 \$
38	Entreprises J.E Goulet - mitaines et gants	203.59 \$
39	Safety First - recharge réservoir air	196.69 \$
40	Boivin & Gauvin - chaîne au carbure	207.05 \$
41	Municipalité de St-Gabriel - entraide/incendie du 07-12-04	147.25 \$
42	Ville de Mont-Joli - entraide/incendie du 07-12-04	425.59 \$
43	Groupe Réjean Claveau - service de pelle/incendie 07-12-04	431.34 \$

TOTAL À PAYER: 8 131.17 \$**TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 97 145.80 \$**

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 20 décembre 2004.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

411-2004

Paiement des comptes

Proposé par: Gilles Gagnon

Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 20 décembre 2004.

Adopté

412-2004

Factures incompressibles

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles, telles que:

- salaires – services publics – remises fédérales et provinciales – les avantages sociaux – les contrats – Société canadienne des postes – frais de déplacement

Adopté

Période de questions

413-2004

Levée d'assemblée

Proposé par France St-Laurent

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22 heures la session soit levée.

Adopté

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier